

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Des voix:** Il est six heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ne pourrions-nous passer à quelque chose d'autre, l'adopter et faire ainsi une bonne journée de travail? Que dirait-on de la motion n° 13, page 27?

**Des voix:** Il est six heures.

**M. l'Orateur suppléant:** Les députés sont-ils d'accord pour qu'on déclare qu'il est six heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Je n'ai pas grand chose à dire. J'ai été pris par surprise. Après avoir entendu un débat sur les transports, je suis toujours du même avis que l'autre jour. Si l'on veut profiter de l'existence et disposer d'un bon moyen de transport, il faut aller à pied.

A 5 h 25, la séance est suspendue.

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

#### MODIFICATIONS RELATIVES AUX PAIEMENTS POUR LE BLÉ ET APPLICATION À LA GRAINE DE LIN AU SEIGLE ET AU COLZA

La Chambre reprend le débat de la motion de l'honorable M. Lang: Que le bill C-238 tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, si le ministre chargé de la Commission canadienne du blé était sérieux quand il a dit que le colza, la graine de lin et le seigle ne seraient assujettis à la Commission que lorsqu'on le jugerait opportun, plus tard, pourquoi n'a-t-il pas inscrit cette disposition dans le bill? Dans sa déclaration, il a avoué que ce n'était pas souhaitable en ce moment, à moins, bien entendu, qu'il ait simplement voulu essayer d'apaiser ceux qui s'opposent à cette partie du bill. Cela m'inquiète qu'on aborde ainsi la question, en cherchant à autoriser le gouvernement à mettre en

vigueur quand il lui plaira ce que ce bill permettrait de réaliser, sans même consulter les producteurs de ces céréales pour savoir s'ils veulent ou non qu'on procède ainsi.

Certains aspects du bill sont bien acceptables. Le projet de loi tient compte des changements intervenus dans la politique gouvernementale et qui ont déjà été appliqués. Il modernise tout le processus du classement des céréales en déterminant les classes par rapport à la teneur en protéine et il prévoit différentes qualités de grain pour une classe donnée et pour divers taux de paiement. Mais comme ces modifications vont de pair avec la proposition beaucoup plus douteuse dont j'ai parlé tout à l'heure, nous nous trouvons dans une situation très délicate. On nous demande en effet d'appuyer des propositions qui sont raisonnables, nous en convenons, mais en même temps on nous demande d'appuyer d'autres politiques que nous ne pouvons admettre. C'est cette attitude consistant à grouper dans des mesures omnibus des aspects entièrement différents de certaines questions qui nous place dans une situation difficile pour appuyer les éléments positifs de ces mesures, tout en nous opposant à ceux qui nous paraissent inacceptables.

• (8.10 p.m.)

Si le seigle, le colza et le lin se trouvaient dans une situation semblable à celle du blé, je crois que le ministre serait fondé à présenter cette mesure. Mais ils constituent une catégorie à part. La graine de lin et le colza, en effet, sont des graines oléagineuses. C'est d'elles que sont tirées la plupart des huiles comestibles produites par l'agriculture canadienne.

Même si nos exportations de blé diminuent depuis quelques années, le Canada conserve encore une part importante des marchés mondiaux d'exportation du blé, part qui atteint peut-être 20 p. 100 cette année. La situation est toute différente dans le cas des huiles comestibles; nous n'avons qu'une fraction minime du marché mondial de cette denrée. En fait, la production totale de graines oléagineuses du Canada ne représente que 1.8 p. 100 des marchés mondiaux. Environ la moitié de cette production est consommée ici, de sorte que nos exportations ne représentent en fait que 0.8 p. 100 du marché mondial. En d'autres termes, nous n'avons qu'une fraction infime du marché mondial des huiles comestibles.

Le Japon, notre plus gros client, nous a appris qu'il ne tient pas à traiter avec un organisme gouvernemental comme la Commission du blé la question des exportations de colza. Les Japonais estiment devoir, en tant qu'acheteurs de graines oléagineuses comestibles canadiennes, demander les mêmes conditions qu'offre la bourse des grains, qu'ils ne peuvent obtenir si ces grains passent sous le contrôle de la Commission du blé. Certains des principaux acheteurs étrangers de graines oléagineuses comestibles canadiennes nous ont dit carrément que s'ils doivent supporter le mode de commercialisation qui serait, nécessairement, celui qu'applique la Commission aux ventes de blé, ils préfèrent s'adresser ailleurs pour leurs achats de graines oléagineuses comestibles.

Qui trompe-t-on, je me le demande? Il me semble que si le gouvernement voulait vraiment venir en aide à ce secteur de l'industrie agricole, il chercherait des moyens